



Perte de points en conduite sous emprise alcool

Par **MARTIN jacques**, le **11/05/2009** à **12:11**

Bonjour, j'ai été contrôlé à 1.18 g au tribunal j'ai été condamné à 2 mois de suspension de permis de conduire s'ajoutant aux 2 mois d'office soit donc 4 mois en tout pendant ma première suspension j'ai été contrôlé en scooter à 0.54g la perte de points concernant la deuxième infraction est-elle effective ? merci svp de me répondre

Par **Tisuisse**, le **11/05/2009** à **13:29**

Bonjour, Rien compris à votre question.
1,18 g par litre de sang ou 1,18 mg par litre d'air expiré ? Précisez.
Les 2 mois d'office l'ont été par décision du préfet ? Le jugement vous a condamné à 2 mois ou à 4 mois ? Je ne comprends pas.
Quel était la cylindrée de votre scooter ? sa vitesse maxi non débridée ? était-il débridé ?
A vous lire.